

Étaient présents : Anita BENIER, Annick BUISSON, Edith CHARDON, Frédéric CUILLERIER, Marie-Paule DUMINIL, Bernard ESPUGNA, Yves FROISSART, Brigitte LASNE-DARTIAILH (en remplacement de Patrick ECHEGUT), Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC et Nathalie VARENNE.

Étaient excusés : Muriel BATAILLE, Thierry BRACQUEMOND, Gérard CORGNAC, Laurence CHEVOLOT, Jean Pierre DURAND, Patrick ECHEGUT, Karin FISCHER, Bertrand HAUCHECORNE, David JACQUET et Sébastien ROJO.

Ordre du jour :

1. PCAET, Watty 2025-2026 (plan de financement)
2. Projet alimentaire de territoire (démarche, partenaires, financement)
3. Programme LEADER
4. Biodiversité
5. PLUi-H de la ComCom de la Beauce Loirétaine : modification simplifiée n°1
6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention
7. Questions diverses

## 1. PCAET, Watty 2025-2026 (plan de financement)

### PCAET

Madame Bentz informe que le comité technique se réunira le vendredi 16 mai et que le comité de pilotage se réunira en septembre pour faire le point sur l'avancée du PCAET. Elle rappelle les actions PCAET mises en œuvre par le PETR : déploiement de Watty à l'école (Ecopousse) pour la 3<sup>ème</sup> année, soutien à l'association ALBATRE, réflexion sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, soutien des projets de transition des communes et EPCI via CRST et LEADER.

Mme Bentz propose que le PETR mette en place un cycle de sensibilisations des futurs nouveaux élus et des habitants aux sujets de transition : énergie, alimentation, etc. Cette sensibilisation doit faciliter l'atteinte des objectifs du PCAET et répond à la mise en œuvre de plusieurs de ses mesures. Monsieur Cuillerier observe l'important travail réalisé par l'association ALBATRE et note l'intérêt de mobiliser les citoyens investis sur les sujets de transition pour sensibiliser d'autres citoyens. Monsieur Froissart souligne l'intérêt de rappeler à l'ensemble des élus locaux les enjeux de transition.

Le Bureau se montre favorable à ce projet et à l'organisation d'un groupe de travail permettant de structurer ce cycle de sensibilisations.

Aussi, le Bureau souhaite qu'une synthèse des enjeux du PCAET (un A3 r/v) soit envoyée à l'ensemble des élus locaux avant et après les élections municipales.

Madame Duminil note que le PETR n'est pas très connu des citoyens et des futurs nouveaux élus. Il est proposé de mettre à disposition des communes des plaquettes présentant le Pays.

## □ Watty

Madame Bentz informe que six réalisations produites par les élèves des écoles de Chevilly (x2), Chaingy, Bricy, Baccon et Binas ont été lauréates du concours organisé par Ecopousse - Watty. Les élus du Bureau souhaitent être associés à ces remises de prix (courant juin).

L'appel à manifestation d'intérêt pour Watty 2025-2026 (Ecopousse) a été lancé le 8 avril auprès des communes et EPCI ayant la compétence scolaire. Actuellement, 34 classes issues de 9 écoles et représentant environ 790 élèves se sont manifestées. Une relance sera réalisée le 15 mai. Le Bureau constate que certains professeurs ne souhaitent absolument pas s'engager dans Watty. Il est proposé de rédiger un article sous forme de témoignage afin de mobiliser les classes qui n'ont pas encore bénéficié de ce programme.

Watty 2024-2025 est financé par les CEE, le programme LEADER et le Département du Loiret. Le reste à financer est intégralement pris en charge par le PETR.

Quatre scénarios de financement de programme pour l'année scolaire 2025-2026 sont présentés aux élus :

- Soit LEADER + le Département du Loiret
- Soit uniquement LEADER (avec une participation des communes)
- Soit uniquement le Département du Loiret
- Soit uniquement la participation des communes

Le Bureau retient le fait de mobiliser une nouvelle fois le programme LEADER pour Watty 2025-2026 et de financer le reste à charge par le PETR (soit environ 4 800 € sur la base de 120 classes inscrites).

## 2. Projet alimentaire de territoire (PAT)

---

Monsieur le Président souligne que le projet de PAT a été évoqué en conférence des maires de la CCTVL et a soulevé un certain nombre de réserves : *quid* de la superposition avec le PAT Mangeons Loiret, interrogation sur la lourdeur des formalités administrative induites par ce PAT pour les agriculteurs, doute sur la capacité du territoire à produire une offre alimentaire répondant aux besoins de la restauration collective, interrogation sur le coût de ce projet. Il a été évoqué lors de cette réunion de la CCTVL l'incapacité de certains prestataires de cantine à fournir des produits locaux.

Monsieur Espugna observe qu'il est parfois compliqué de mobiliser des élus en fin de mandat. Monsieur Cuillerier note la nécessité, pour chaque élu, de préparer sa succession, de façon à prolonger les actions mise en place. Monsieur Espugna ajoute que l'approche du circuit court est très différente sur le département du Loiret et sur le département du Loir-et-Cher. Un point de vigilance est énoncé sur le fait de maintenir une continuité du circuit court dans le temps, notamment en restauration collective.

Madame Marchand indique que l'élaboration d'un diagnostic permettra d'identifier et de préciser les enjeux et l'intérêt ou non à agir pour chacun des acteurs de l'alimentation (collectivités, producteurs). Ce diagnostic va également permettre de voir ce qu'il est possible de produire localement (offre) et les attendus de la restauration collective (demande) en matière de produits

locaux. Elle rappelle que le PAT est l'une des mesures prioritaires du PCAET adopté à l'unanimité en février 2025.

Nathalie Varenne informe que la Région Centre-Val de Loire élabore une stratégie en faveur de l'alimentation avec notamment pour projet d'accompagner les projets locaux, le développement de l'alimentation locale et de qualité, l'installation et la transmission du foncier agricole et d'étudier l'impact de l'alimentaire sur la santé des citoyens.

Monsieur Cuillerier observe que le coût des aliments représente une faible part dans le coût global d'un repas de cantine. Il note la nécessité de recenser les différentes productions présentes sur le territoire.

Madame Bentz souligne qu'une étude menée par Biocentre a montré que l'intégration de produits locaux en restauration collective n'était pas plus chère que l'utilisation de produits classiques.

Edith Chardon note que l'aspect logistique est primordial pour le développement des circuits-courts en restauration collective et qu'il faut étendre les actions en matière de restauration collective aux établissements médico-sociaux. Monsieur Espugna note que tous les collèges sont en circuits courts et que les établissements médico-sociaux se tournent vers cette logistique petit à petit.

Monsieur Cuillerier insiste sur le fait de travailler en collaboration avec les deux communautés de communes afin de favoriser la représentativité du territoire.

Le Bureau accepte la proposition qui a été faite à Madame Marie-Paule Duminil de devenir élue référente pour la communauté de communes de la Beauce Loirétaine. Il a été proposé que l'élue référente pour la communauté de commune des Terres du Val de Loire serait Madame Edith Chardon. Proposition qui a été acceptée par Madame Chardon.

Le financement de ce projet est estimé à environ 50 000 € par an, lesquels peuvent être pris en charge à la fois par le CRST et par les fonds européens (LEADER ou FEDER) pour un total de 80% de financement. Ces 50 000 € représentent environ 50 jours de travail d'un bureau d'études (en cas d'externalisation de l'animation) contre environ 220 pour une animation internalisée au sein du PETR.

Le Bureau n'est pas favorable au fait d'avoir recours à un bureau d'étude pour animer le PAT, compte tenu de la nature du projet. En revanche, une animation interne au PETR renforcerait la proximité avec les acteurs locaux.

Le Bureau retient le fait d'associer les communautés de communes à la réflexion, de répondre aux interrogations soulevées en conférence des maires de la CCTVL. De même, l'envoi d'une demande de soutien aux partenaires devra bien expliquer l'intérêt de la démarche tant pour le territoire que pour les agriculteurs.

### 3. Programme LEADER

---

#### Comité de programmation

Le comité de programmation réuni le 29 avril a validé deux projets :

- Festival de musique de la Belle Moisson → 19 808 € accordés
- Animation 2025 du PCAET → 30 470 € accordés

Il a par ailleurs réservé les crédits pour les deux projets suivants en soulignant l'intérêt d'ajuster ces projets pour répondre aux interrogations :

- Création d'une ressourcerie par asso Deuxième Vie.
- Création participative AGréGat – Asso l'Embouchure.

Le prochain comité de programmation est fixé au mardi 8 juillet à St-Ay.

#### Projet de coopération internationale

Le comité de programmation a par ailleurs validé le projet de coopération porté par la compagnie des Fous de bassan ! intitulé « L'eau, c'est la vie » Mobilisant l'enveloppe régionale LEADER à hauteur de 30 000 €, ce projet vise à construire un dialogue interculturel entre trois territoires autour de la thématique de la ressource en eau. Les territoires concernés sont le GAL du Pays des Châteaux, le GAL Loire Beauce et le GAL de Lasithiou (Crète, Grèce).

Le comité de programmation a retenu le fait de mobiliser une enveloppe maximum de 10 000 € dont les 20% de reste à charge seront partagés à part égales entre le Pays des Châteaux et le Pays Loire Beauce.

Le Bureau se montre favorable à cette initiative ; une délibération de principe sera proposée au comité syndical du 17 juin.

### 4. Biodiversité (BiodiverCiné, Plant'action 2025)

---

#### BiodiverCiné 2025-2026

Yves Froissart informe que BiodiverCiné 2025 aura lieu à Cléry-St-André le mercredi 18 juin (espace Ardoux), puis au Bardon le samedi 28 juin ainsi qu'à Tournois (dont la date reste à définir).

#### Plant'action 2025

Yves Froissart informe que Plant'action 2025 a réussi à mobiliser 21 bénéficiaires représentant un total de 6 300 arbres. Ces 21 dossiers représentent 14 communes du territoire. Le comité de pilotage biodiversité se réunira le 20 mai pour stabiliser les demandes de plantation.

### 5. PLUi-H de la ComCom de la Beauce Loirétaine : modification simplifiée n°1

---

Le PLUi-H de la CCBL a été approuvé le 25 mars 2021, puis modifié le 30 mars 2023, mis en compatibilité le 16 mai 2024 et mis à jour le 24 janvier 2025.

Le projet de modification simplifié a pour objet de :

- Soutenir le développement de la production d'énergie renouvelable en zone agricole sur les communes de Sougy et Chevilly (STECAL Ael)
- Rectifier deux erreurs matérielles portant sur la zone A :
  - Autoriser la sous destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » sur l'ensemble de la zone A du territoire de la Beauce Loirétaine dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière de l'unité foncière sur lesquels ils sont implantés et qu'ils ne

portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages

- Prendre en compte les autorisations d'urbanisme délivrées pour l'aménagement de terrains de motocross sur les communes de Ruan et de Sougy (secteur ou STECAL AI)

Le Bureau se montre favorable aux orientations de cette modification simplifiée.

## 6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le Bureau valide la demande de subvention pour les projets suivants :

| Axe | Mesure | Porteur           | Projet                              | TTC / HT | Coût total | Dépense éligible | Tx  | Subvention CRST | F/I |
|-----|--------|-------------------|-------------------------------------|----------|------------|------------------|-----|-----------------|-----|
| B   | 15     | Patay             | Création d'un centre de santé       | HT       | 497 400 €  | 497 400 €        | 15% | 74 600 €        | I   |
| B   | 22     | Beauce-la-Romaine | Création d'un parcours sportif      | HT       | 46 364 €   | 46 364 €         | 20% | 9 200 €         | I   |
| E   | 35     | Messas            | Isolation du vestiaire              | HT       | 106 965 €  | 42 523 €         | 50% | 21 200 €        | I   |
| E   | 35-3   | Messas            | Modernisation de l'éclairage public | HT       | 134 738 €  | 134 738 €        | 40% | 53 800 €        | I   |

Le Bureau souligne la nécessité de soutenir les projets de santé face à la désertification médicale.

Suite à la validation de ces quatre projets, l'agent de développement présente la maquette financière du CRST :

| Crédits engagés au 14 mai 2025                   | Dotation de base   | Montant engagés    | % engagés  | Crédits disponibles | % restant  |
|--|--------------------|--------------------|------------|---------------------|------------|
| <b>A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE</b>     | 1 004 860 €        | 434 460 €          | 43%        | 570 400 €           | 57%        |
| Axe A1 : Très haut débit                         | 232 560 €          | 232 560 €          | 100%       | - €                 | 0%         |
| Axe A2 : Accueil des entreprises                 | 300 000 €          | 0 €                | 0%         | 300 000 €           | 100%       |
| Axe A3 : Economie agricole                       | 312 300 €          | 57 900 €           | 19%        | 254 400 €           | 81%        |
| Axe A4 : Economie sociale et solidaire           | 0 €                | 0 €                | 0%         | - €                 |            |
| Axe A6 : Economie touristique                    | 160 000 €          | 144 000 €          | 90%        | 16 000 €            | 10%        |
| <b>B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL</b>        | 1 400 000 €        | 1 310 600 €        | 94%        | 89 400 €            | 6%         |
| Axe B1 : Services à la population                | 660 000 €          | 859 600 €          | 130%       | - 199 600 €         | -30%       |
| Axe B2 : Développement de l'accès à la culture   | 50 000 €           | 0 €                | 0%         | 50 000 €            | 100%       |
| Axe B3 : Sport                                   | 690 000 €          | 451 000 €          | 65%        | 239 000 €           | 35%        |
| <b>C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL</b> | 2 250 000 €        | 1 074 300 €        | 48%        | 1 175 700 €         | 52%        |
| Axe C0 : Paysage                                 | 0 €                | 0 €                | #DIV/0!    | - €                 | 0%         |
| Axe C1 : Aménagement d'espaces publics           | 400 000 €          | 289 000 €          | 72%        | 111 000 €           | 28%        |
| Axe C2 : Foncier                                 | 910 000 €          | 205 500 €          | 23%        | 704 500 €           | 77%        |
| Axe C3 : Habitat – Logement                      | 340 000 €          | 112 000 €          | 33%        | 228 000 €           | 67%        |
| AXE C4 : Rénovation urbaine                      | 0 €                | 0 €                |            | - €                 |            |
| AXE C5 : Mobilité durable                        | 600 000 €          | 467 800 €          | 78%        | 132 200 €           | 22%        |
| territoires en transition                        | 0 €                | 0 €                | 0%         | - €                 | 0%         |
| <b>D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE</b>      | 442 100 €          | 108 200 €          | 24%        | 333 900 €           | 76%        |
| <b>E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL</b>          | 2 050 000 €        | 1 775 400 €        | 87%        | 274 600 €           | 13%        |
| ENVELOPPE FONGIBLE                               | 653 040 €          | 0 €                | 0%         | 653 040 €           | 100%       |
| Animation  | 300 000 €          | 133 800 €          | 45%        | 166 200 €           | 55%        |
| <b>F : A VOS ID</b>                              | 500 000 €          | 275 600 €          | 55%        | 224 400 €           | 45%        |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>8 600 000 €</b> | <b>5 112 360 €</b> | <b>59%</b> | <b>3 487 640 €</b>  | <b>41%</b> |

## 7. Questions diverses

---

### CRTE

Il est rappelé que la Préfecture a sollicité le PETR pour sélectionner 10 projets emblématiques en faveur de la transition écologiques pour la période 2025-2026 qui bénéficieront d'un appui spécifique des services de l'Etat. Réuni le 23 octobre 2024, le comité local de cohésion des territoires a retenu trois critères cumulatifs pour sélectionner ces projets :

- La maturité des projets pour un démarrage en 2025-2026
- le caractère structurant et ambitieux pour la transition écologique
- Les co-bénéfices associées (santé-environnement, ...)

Un échange technique a eu lieu le lundi 5 mai 2025 avec les services de la Préfecture, la DDT 45, le Pays Loire Beauce et la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, échange durant lequel il a été rappelé que le CRTE valait « comité des financeurs » mais n'avait pas d'enveloppe dédiée.

Le Bureau s'interroge sur le fait de faire apparaître dans le CRTE des projets qui ont déjà obtenus les financements de l'Etat et émet l'idée de se focaliser sur ceux qui n'ont pas encore de certitude sur leur financement.

La liste des projets proposés au CRTE sera affinée avec les communautés de communes.

### Frais de déplacement des élus

Le Bureau se montre favorable au fait de délibérer lors du prochain comité syndical pour :

- Acter le remboursement des frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission, dans le respect du plafond imposé aux fonctionnaires de l'Etat.
- Acter ce remboursement seulement aux membres du Bureau qui représentent le PETR Pays Loire Beauce à des réunions thématiques et à des représentations officielles.
- Autoriser le Président à signer les lettres de mission des membres du Bureau légitimant le remboursement des frais de déplacement.
- Rembourser ces frais de déplacement tous les trimestres pour ceux qui en font la demande.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet (organisation d'une manifestation - festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle, etc.), et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un véritable droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour et frais de transport. La demande est possible sur présentation de justificatifs, dans le respect du plafond imposé aux fonctionnaires de l'Etat (article D 5211-5 du CGCT), dès lors qu'ils ne perçoivent pas d'indemnités de fonction et à la condition que la réunion se tienne dans une autre commune que la leur.

Le Bureau se montre favorable à la rétroactivité de ces remboursements au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

☐ Ligne de trésorerie

Le Bureau se montre favorable au fait de délibérer lors du prochain comité syndical pour avoir la capacité de solliciter une ligne de trésorerie si nécessaire.

☐ Agenda 2025

- Comité syndical – mardi 17 juin – 18h – Chaingy
- Bureau - vendredi 19 septembre (St-Ay)
- Comité syndical : mardi 30 septembre (lieu à identifier)
- Bureau – mardi 25 novembre (St-Ay) (DOB 2026)
- Comité syndical : mardi 9 décembre (DOB 2026)

Le Président remercie les présents pour cette réunion riche et constructive.

Le Président



Frédéric CUILLEMIER

